



RÉPARATION ET ENTRETIEN, QUI PAIE QUOI ?

● Réparations locatives

Sont des réparations locatives, les travaux d'entretien courant et de menues réparations, y compris les remplacements d'éléments assimilables aux dites réparations, consécutifs à l'usage normal des locaux et équipements à usage privé. Celles-ci doivent être effectuées par le locataire.

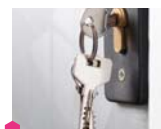
● Principaux contrats d'entretien

Afin d'assurer l'entretien des parties communes de votre résidence et de votre logement, notre organisme a contracté pour vous des contrats d'entretien. Le paiement des charges dues au titre des contrats d'entretien est provisionné chaque mois et figure sur votre avis d'échéance.

Ces contrats vous garantissent des visites de contrôle et des dépannages sur rendez-vous. En cas de problème, reportez-vous aux consignes indiquées sur les fiches « Vos interlocuteurs privilégiés » que l'on vous a remis lors de l'entrée dans votre logement et que vous pouvez également retrouver dans votre espace réservé sur notre site www.lamaisonducil.com, rubrique « Ma fiche client ».

En cas d'interrogation, prenez contact avec le Centre Relation Clientèle 03 23 50 70 70

● Réparations locatives à votre charge



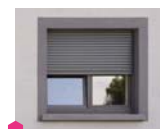
Entretien des badges, clés et serrures et remplacement des clés égarées ou détériorées



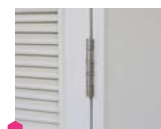
Entretien du combiné de l'interphone



Entretien des portes et fenêtres



Entretien des stores, des volets, de la manivelle ou de la sangle



Graissage des charnières



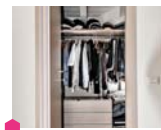
Entretien des interrupteurs, des prises (y compris celles du téléphone, de la TV et Internet)



Changement des piles du thermostat



Rebouchage des trous et petites fissures



Entretien des placards



Remplacement des fusibles



Nettoyage des bouches, grilles de ventilation et d'aération. Ne jamais les boucher



Entretien et bon fonctionnement du DAAF



Entretien des « trop plein »



Flexible gaz : vérification de la date de validité. À remplacer dès la date dépassée



Remplacement du bouchon ou chaînette



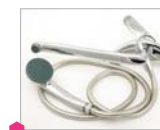
Débouchage et détartrage des évacuations



Sols, parquets, carrelages: entretien, petites réparations durant la location



Entretien des points lumineux



Remplacement du flexible et de la pomme de douche



Nettoyage, et dépeussierage des radiateurs



Remplacement de l'abattant de WC



Entretien du joint de la porte d'entrée du logement



Entretien de la sonnette



Entretien des peintures, papiers peints, plinthes et faïences

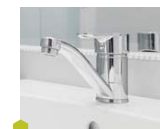
● Contrats d'entretien et charges récupérables



VMC Ventilation Mécanique Contrôlée



Réception télévisuelle



Robinetterie (selon contrat)



Chauffage et production d'eau chaude

● Réparations à la charge de LA MAISON DU CIL



Débouchage des colonnes d'eaux vannes



Entretien des tuyaux d'alimentation



les **EXTÉRIEURS** et **ABORDS**

RÉPARATIONS ET ENTRETIEN, QUI PAIE QUOI ?

● **Réparations locatives à votre charge**



Entretien de l'allée Privatisée



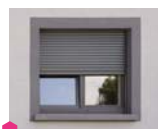
Entretien de la marquise



Si fosse septique, entretien du regard et du caniveau en individuel



Nettoyage des gouttières accessibles



Entretien des volets



Si balcon, entretien de l'espace et débouchage de l'évacuation



Taille, élagage des arbres et des haies (selon contrat)



Entretien courant de la pelouse



Entretien de la boîte aux lettres



Entretien du portillon et de la clôture



Entretien du point d'eau: mise en hors gel en hiver



Entretien des antennes individuelles de radiodiffusion et de télévision (selon contrat)

Selon le type de votre logement et la nature des travaux, n'hésitez pas à contacter le Centre de Relation Clientèle au 03 23 50 70 70.

● **Contrats d'entretien et charges récupérables**



Ramonage et nettoyage de la cheminée

● **Réparations à la charge de LA MAISON DU CIL**



Réparation de la toiture et souche de cheminée

Les photos ci-dessus sont non-contractuelles et sont utilisées à titre d'exemple. À titre d'information, la liste ci-dessus est non exhaustive.